



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze avril, à 19 heures 00,
Au Parc des Expositions à Charolles,
S'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais,
En séance publique, sous la Présidence de Gérard GORDAT,
Convocation du 5 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Nathalie COQUELIN
Membres présents à la séance : 59	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Céline BIJON, Michelle BONNOT, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Martine DESPLANS, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Didier ROUX, Jean-Claude MICHEL, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISSET, Bérénice PORTIER à Pascal RAMEAU, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Louis PETIT

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_015 - ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de désigner Nathalie COQUELIN comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_016 - ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

Prend Acte

**- du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 07 février
2022.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_017 - ADMINISTRATION GENERALE
COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES – DELIBERATION
MODIFICATIVE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- de modifier la délibération n°2021-003 en date du 06 mars 2021 en proposant la désignation de :
 - M. Régis GAUTHERON à la commission Voirie et Travaux en remplacement de M. François FORÊT,
 - M. Eric NAGRAL à la commission Finances, Administration générale, Mutualisations,
 - M. Frédéric ALEVEQUE à la commission Attractivité et au Groupe de travail Santé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_018 - ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA CCLGC AU SEIN DU SYNDICAT
MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS –
MODIFICATIONS**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de renoncer au scrutin secret pour la désignation de deux représentants au sein du Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents.

- de proposer la désignation des élus suivants :

- **M. Régis GAUTHERON, représentant titulaire en lieu et place de M. François FORÊT;**
- **M. Eric NAGRAL, représentant suppléant en lieu et place de M. Régis GAUTHERON ;**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_019 - FINANCES
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DÉCHETS MÉNAGERS, OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL, MAISON DE SANTÉ DE L'ARCONCE, ZAC DES
MÛRIERS, SPANC, GEMAPI, LIGERVAL, PORT DE PLAISANCE ET BARBERÈCHE)**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- **d'adopter le compte de gestion 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif** (*résultats des comptes de gestion 2021 annexés*),
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives et financières et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_020 - FINANCES
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DÉCHETS MÉNAGERS, OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL, MAISON DE SANTÉ DE L'ARCONCE, ZAC DES
MÛRIERS, SPANC, GEMAPI, LIGERVAL, PORT DE PLAISANCE ET BARBERÈCHE)

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

2 ne prennent pas part au vote,

DÉCIDE

- de désigner André ACCARY, président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2021 ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	24 341 077,98
011 – Charges à caractère général	2 783 622,65
012 – Charges de personnel	5 047 439,91
014 – Atténuation de produits	10 993 699,00
65 – Autres charges de gestion	3 249 865,66
66 – Charges financières	101 531,53
67 – Charges exceptionnelles	559 582,10
68 - Dotations provisions dépréciations	3 000,00
042 – Opérations d'ordre	1 602 337,13
Recettes	25 309 794,29
013 – Atténuation de charges	120 065,17
70 – Ventes de produits	1 090 116,83
73 – Impôts et taxes	19 737 868,27
74 – Dotations et subventions	4 008 385,60
75 – Autres produits de gestion	44 022,75
77 – Produits exceptionnels	42 231,08
78 - Reprises sur provision	848,61
042 – Opérations d'ordre	266 255,98
Résultat exercice 2021	968 716,31

BUDGET PRINCIPAL <i>Investissement</i>	Chapitre ou Opération	CA 2021
Dépenses		6 285 695,34
Emprunts et dettes assimilées	16	732 077,45
ZAE - Avance à Ligerval	27	96 707,05
Adhésion SPL	26	30 000,00
Opérations d'Ordre patrimoniales	041	649 958,42
Opérations d'ordre	040	266 255,98
Immobilisation incorporelles	20	92 313,70
FDC - Subvention équipements versées	204	443 341,26
Immobilisations corporelles	21	1 445 243,62
Dock 713	106	11 388,99
Centre de Loisirs PLM	1503	7 539,36
VOIRIE	2101	688 071,44
Stades Nautiques	1805	73 076,45
Ecoles de Musique	1804	44 068,06
PLUI	1807	43 731,60
Stade d'Athlétisme PLM	1808	826 020,06
Déplacements Doux Digoïn	1802	808 325,65
Déplacements Doux Charolles	1803	27 576,25
Recettes		6 692 246,06
Opérations d'Ordre	040	1 602 337,13
Opérations d'Ordre patrimoniales	041	649 958,42
Dotations, Fonds Divers (dont FCTVA)	10222	646 310,85
Affectation du Résultat	1068	2 399 237,00
Dépôt de garantie	165	450,00
Subvention d'investissements	13	25 218,00
Centre de Loisirs PLM	1503	50 000,00
Déplacements Doux Digoïn	1802	504 501,40
Pôle d'activité du Charolais	1803	107 277,12
Voirie	13	70 634,68
FRT - Développement économique	13	52 731,00
PLUI	1807	23 011,24
Stade d'Athlétisme PLM	1808	512 617,67
Voirie	2101	17 961,55
OPAH	2102	30 000,00

Résultat exercice 2021

406 550,72

BUDGET DECHETS MENAGERS <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	5 274 503,59
042 - Opérations d'Ordre	194 892,96
011 - Charges à caractère général	4 664 916,09
012 - charges de personnel	256 508,00
65 - Gestion courante	6 894,04
66 - Charges Financières	5 125,32
67 - Charges Exceptionnelles	126 167,18
68 - Dotations dépréciation	20 000,00
Recettes	4 890 082,14
042 - Opérations d'Ordre	44 602,44
70 - Produits des services	4 700 089,00
74 - Subvention d'exploitation	136 632,47
75 - Autres produits de gestion courante	309,16
77 - Produits Exceptionnels	3 077,08
78 - Reprises sur amortissement	5 371,99
Résultat exercice 2021	-384 421,45

BUDGET DECHETS MENAGERS <i>Investissement</i>		Chapitre ou Opération	CA 2021
Dépenses			269 189,99
Opérations d'Ordre	040		44 602,44
Plateforme déchets verts bon vin	1504		18 873,88
Déchetterie Palinges	1901		99 450,72
Immobilisations corporelles	21		53 834,35
Emprunts et dettes assimilées	16		52 428,60
Recettes			240 051,03
Opérations d'Ordre	040		194 892,96
Dotations, Fonds Divers (dont FCTVA)	10		44 787,27
Immobilisations corporelles	21		370,80
Résultat exercice 2021			-29 138,96

BUDGET SPANC <i>Fonctionnement</i>		CA 2021
Dépenses		261 114,70
042 - Opérations d'Ordre		3 022,64
011 - Charges à caractère général		58 518,71
012 - charges de personnel		143 140,96
65 - Gestion courante		267,20
67 - Charges Exceptionnelles		53 165,19
68 - Dotations provisions dépréciations		3 000,00
Recettes		253 641,42
70 - Produits des services		226 472,73
74 - Dotations, Subventions		25 500,00
77 - Produits Exceptionnels		1 401,49
78 - Reprises sur amortissements et provisions		267,20

BUDGET SPANC <i>Investissement</i>		Chapitre ou Opération	CA 2021
Investissement - Dépenses			2 043,00
Immobilisation corporelles	21		2 043,00
Investissement - Recettes			13 529,77
Dotations, fonds divers et réserves	10		10 507,13
Opérations d'Ordre	040		3 022,64
Résultat exercice 2021			11 486,77

Compte rend

BUDGET GEMAPI <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	86 304,88
65 - Gestion courante	86 304,88
Recettes	114 621,00
73 - impôts et taxes	114 621,00
Résultat exercice 2021	28 316,12

BUDGET OFFICE DU TOURISME <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	183 055,91
011 - Charges à caractère général	47 665,91
012 - Charges de personnel	135 390,00
Recettes	197 985,70
013 - Atténuations de charges	7 950,50
70 - Produits des services	10 035,20
77 - Subvention du BP CCLGC	180 000,00
Résultat exercice 2021	14 929,79

BUDGET PORT DE PLAISANCE <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	106 392,43
011 - Charges à caractère général	72 448,43
012 - charges de personnel	33 944,00
Recettes	128 454,15
70 - Produits des services	22 098,54
75 - Autres Produits de gestion	21 497,96
77 - Produits Exceptionnels	84 857,65
Résultat exercice 2021	22 061,72

Compte rendu de

BUDGET MAISON DE SANTE <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	52 144,04
042 - Opérations d'Ordre	25 812,56
011 - Charges à caractère général	14 358,20
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 521,00
66 - Charges Financières	8 452,28
Recettes	58 670,25
042 - Opérations d'Ordre	15 824,72
70 - Produits des services	11 558,53
75 - Autres Produits de Gestion	26 287,00
77 - Produits Exceptionnels	5 000,00
Résultat exercice 2021	6 526,21

BUDGET MAISON DE SANTE	CA 2021
Investissement - Dépenses	31 081,77
040 - Opérations d'Ordre	15 824,72
16 - Emprunts et dettes	15 257,05
Investissement - Recettes	32 163,90
1068 - Affectation de résultat	6 351,34
040 - Opérations d'Ordre	25 812,56
Résultat exercice 2021	1 082,13

BUDGET ZAC DES MURIERS <i>Fonctionnement</i>	CA 2021
Dépenses	132 311,78
042 - Opérations d'Ordre	61 310,06
011 - Charges à caractère général	45 072,69
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 420,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,72
66 - Charges Financières	14 508,31
Recettes	179 898,60
70 - Produits des services	7 707,93
75 - Autres produits de gestion	62 190,67
77 - Produits Exceptionnels	110 000,00
Résultat exercice 2021	47 586,82

BUDGET ZAC DES MURIERS <i>Investissement</i>	CA 2021
Dépenses	131 427,73
16 - Remboursement du Capital	60 155,92
21 - Immobilisations corporelles	71 271,81
Recettes	90 920,13
040 - Opérations d'Ordre	61 310,06
10 - Affectation du résultat	29 610,07
Résultat exercice 2021	-40 507,60

BUDGET LIGERVAL		CA 2021
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses		3 764 937,49
042 - Opérations d'Ordre		3 725 086,29
011 - Charges à caractère général		32 754,37
66 - Charges Financières		7 096,83
Recettes		3 764 937,49
042 - Opérations d'Ordres		3 764 937,49
Résultat exercice 2021		0,00

BUDGET LIGERVAL		CA 2021
<i>Investissement</i>		
Dépenses		3 821 793,33
040 - Transfert entre section		3 764 937,49
16 - Remboursement du Capital		56 855,84
Recettes		3 821 793,34
001 - Report Excédent		0,00
040 - Opérations d'Ordre		3 725 086,29
16 - Avance du BP Principal		96 707,05
Résultat exercice 2021		0,01

BUDGET BARBERECHE		CA 2021
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses		702 336,89
042 - Opérations d'Ordre		684 142,79
011 - Charges à caractère général		9 167,10
012 - Charges de personnel		9 027,00
Recettes		704 050,00
74 - Subvention du budget principal		185 545,00
77 - Produits exceptionnels		518 505,00
Résultat exercice 2021		1 713,11

BUDGET BARBERECHE		CA 2021
<i>Investissement</i>		
Dépenses		610 000,00
204 - Subventions d'équipement versées		510 000,00
23 - Immobilisations en cours		100 000,00
Recettes		945 508,27
27 - Autres immobilisations financières		261 365,48
040 - Opérations d'Ordre		684 142,79
Résultat exercice 2021		335 508,27

Compte rendu

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_021 - FINANCES
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget Principal (CCLGC) :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement total de : **3 671 182,11 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A- Résultat de l'exercice		968 716.31
B- Résultats antérieurs reportés		3 902 465.80
C- Résultat à affecter (A+B)		4 871 182.11
D- Résultat d'investissement de clôture	Recette 001	915 943.74
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)		
E- Solde des restes à réaliser en investissement		-345 919.00
- Restes à réaliser en dépenses		960 535.00
- Reste à réaliser en recettes		614 616.00
F- Besoin de financement (D+E)		570 024.74
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)		4 871 182.11
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		1 200 000.00
2) Affectation en report en fonctionnement R 002		3 671 182.11
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget DÉCHETS MÉNAGERS :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **87 962,76 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A- Résultat de l'exercice		-384 421.45
B- Résultats antérieurs reportés		472 384.21
C- Résultat à affecter (A+B)		87 962.76
D- Résultat d'investissement de clôture	Recette 001	294 953.81
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)		
E- Solde des restes à réaliser en investissement		-21 630.00
- Restes à réaliser en dépenses		30 000.00
- Reste à réaliser en recettes		8 370.00
F- Besoin de financement (D+E)		0,00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)		87 962.76
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		0,00
2) Affectation en report en fonctionnement R 002		87 962.76
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget SPANC :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **61 560,71 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	-7 473.28
B- Résultats antérieurs reportés	69 033.99
C- Résultat à affecter (A+B)	61 560.71
D- Résultat d'investissement de clôture	Recette 001
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)	19 078.52
E- Solde des restes à réaliser en investissement	
<i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>	
F- Besoin de financement (D+E)	0.00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)	61 560.71
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0,00
2) Affectation en report en fonctionnement R 002	61 560.71
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget GEMAPI :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **28 321,01 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	28 316.12
B- Résultats antérieurs reportés	4.89
C- Résultat à affecter (A+B)	28 321.01
D- Résultat d'investissement de clôture	0,00
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser en investissement	
<i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>	
F- Besoin de financement (D+E)	0.00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)	28 321.01
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0,00
2) Affectation en report en fonctionnement R 002	28 321.01
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget OFFICE DE TOURISME :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **34 154,14 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	14 929.79
B- Résultats antérieurs reportés	19 224.35
C- Résultat à affecter (A+B)	34 154.14
D- Résultat d'investissement de clôture	0.00
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser en investissement <i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>	
F- Besoin de financement (D+E)	0.00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)	34 154.14
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
2) Affectation en report en fonctionnement R 002	34 154.14
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget PORT DE PLAISANCE :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **29 840,78 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	22 061.72
B- Résultats antérieurs reportés	7 779.06
C- Résultat à affecter (A+B)	29 840.78
D- Résultat d'investissement de clôture	0.00
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser en investissement <i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>	
F- Besoin de financement (D+E)	0,00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)	29 840.78
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
2) Affectation en report en fonctionnement R 002	29 840.78
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget MAISON DE SANTE DE L'ARCONCE :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **6 596,03 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A- Résultat de l'exercice		6 526.21
B- Résultats antérieurs reportés		10 069.82
C- Résultat à affecter (A+B)		16 596.03
D- Résultat d'investissement de clôture	Dépenses 001	-3 680.65
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)		
E- Solde des restes à réaliser en investissement		
<i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>		
F- Besoin de financement (D+E)		3 680.65
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)		16 596.03
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		10 000.00
2) Affectation en report en fonctionnement R 002		6 596.03
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget ZAC DES MURIERS :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **0,00 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	47 586.82
B- Résultats antérieurs reportés	0.00
C- Résultat à affecter (A+B)	47 586.82
D- Résultat d'investissement de clôture	Dépenses 001
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)	-21 836.59
E- Solde des restes à réaliser en investissement	0,00
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>0,00</i>
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	<i>0,00</i>
F- Besoin de financement (D+E)	21 836.59
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)	47 586.82
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	47 586.82
2) Affectation en report en fonctionnement R 002	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget LIGERVAL :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **0.00 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A- Résultat de l'exercice		0.00
B- Résultats antérieurs reportés		0.00
C- Résultat à affecter (A+B)		0,00
D- Résultat d'investissement de clôture	Recette 001	17,25
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)		
E- Solde des restes à réaliser en investissement		
<i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>		
F- Besoin de financement (D+E)		0.00
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)		0,00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		
2) Affectation en report en fonctionnement R 002		0.00
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget BARBERECHE :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **258,32 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A- Résultat de l'exercice		1 713.11
B- Résultats antérieurs reportés		- 1 454.79
C- Résultat à affecter (A+B)		258.32
D- Résultat d'investissement de clôture	Recette 001	347 470.68
Dépenses 001 (si déficit) Recettes 001 (si excédent)		
Résultats affectés au BP 2023 du budget principal suite dissolution du budget Barberèche au 31/12/2021		
E- Solde des restes à réaliser en investissement		0.00
<i>Restes à réaliser en dépenses</i> <i>Reste à réaliser en recettes</i>		
F- Besoin de financement (D+E)		0
AFFECTATION du résultat de fonctionnement de clôture (C)		258.32
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		0
2) Affectation en report en fonctionnement D 002		258.32
Résultats affectés au BP 2023 du budget principal suite dissolution du budget Barberèche au 31/12/2021		
DEFICIT REPORTE D 002		

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_022 - FINANCES
VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de fixer pour l'année 2022 les taux des taxes directes locales comme suit :

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,80 %
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,70 %
- o Cotisation foncière des Entreprises : 26,15 %

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_023 - FINANCES
FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de fixer le produit de la taxe sur un montant de 176 678,99 € pour 2022 correspondant à la somme des cotisations versées aux différents syndicats de rivière en 2022 et à la réalisation d'études en matière de prévention des inondations.

	BP + BS 2022
Cotisations syndicats (chapitre 65)	88 000,00
<i>Syndicat mixte des bassins versant de l'Arroux et de la somme</i>	4 006,39
<i>Syndicat mixte du Bassin Versant de la Bourbince</i>	39 288,36
<i>Syndicat mixte Aménagement de l'Arconce et de ses affluents</i>	43 726,25
<i>EPTB LOIRE</i>	979,00
Chapitre 011	68 000,00
Chapitre 014	1 000,00
Chapitre 023	48 000,00
TOTAL DEPENSES	205 000,00
Excédent de fonctionnement année 2021 :	28 321,01
TOTAL produit taxe GEMAPI à recouvrir pour 2022	176 678,99

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à un montant de 176 678,99 € pour 2022,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_024 - FINANCES
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DECHETS MENAGERS, SPANC,
GEMAPI, OFFICE DU TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTE, ZAC
DES MURIERS, LIGERVAL)**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'arrêter le Budget supplémentaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et ses budgets annexes pour l'exercice 2022 aux sommes ci-dessous (opérations d'ordre comprises), conformément aux montants par chapitre indiqués dans les documents budgétaires :

BS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	3 718 564,00	5 324 399,00	9 042 963,00
Déchets Ménagers	87 970,00	30 000,00	117 970,00
Spanc	61 561,00	22 180,00	83 741,00
Gemapi	0,00	0,00	0,00
Office de Tourisme Intercommunal	34 155,00		34 155,00
Port de Plaisance	29 850,00		29 850,00
Maison de Santé de l'Arconce	6 600,00	10 000,00	16 600,00
Zac des Muriers	0,00	47 586,82	47 586,82
Ligerval	0,00	17,25	17,25
Total des Budgets	3 938 700,00	5 434 183,07	9 372 883,07

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_025 - FINANCES
EFFACEMENT DE DETTES - BUDGET DECHETS MENAGERS**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'effacer la dette d'un montant total de 88,00 € concernant la redevance « ordures ménagères » d'un usager du service,
- de procéder à l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes » au budget primitif du budget annexe des déchets ménagers de 2022 pour un montant de 88,00 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_026 - FINANCES
PROVISIONS FINANCEMENT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR 2022
(BUDGET PRINCIPAL - DÉCHETS MÉNAGERS - SPANC)**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'approuver la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants (compte 6817) sur le Budget Principal et les budgets annexes Déchets ménagers » et SPANC pour l'exercice 2022 comme suit :

- Budget principal.....	3 000.00 €
- Budget déchets ménagers.....	30 000.00 €
- SPANC.....	3 000.00 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_027 - ENVIRONNEMENT
ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE LA PLAINE ALLUVIALE DE LA LOIRE
AUVERGNO BOURGUIGNONNE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote,

DÉCIDE

- de confier le portage de l'animation du contrat territorial de la plaine Alluviale de la Loi Auvergn-Bourguignonne à l'EPTB Loire,**
- de verser 4237 euros à l'EPTB Loire au titre de la participation annuelle de la Communauté de communes Le Grand Charolais au volet animation du contrat territorial à partir de l'année 2022,**
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention relative à la mise à disposition d'un bureau et de moyens techniques et administratifs à partir du 1^{er} mai 2022 et pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_028 - ENVIRONNEMENT
AUTORISATION DU SMEVOM A CONCOURIR POUR SA CANDIDATURE AUX
APPELS A PROJET CITEO**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

3 ne prennent pas part au vote,

DÉCIDE

- d'autoriser le SMEVOM à candidater au nom de la Communauté de Communes Le Grand Charolais aux appels à projet de Citéo tant sur le volet centre de tri que sur l'adaptation des collectes sélectives nécessaires au passage à l'ECT.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_029 - URBANISME / HABITAT
MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE
L'HABITAT (SPPEH) SUR LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote,

DÉCIDE

- **d'approuver la structuration du service de la performance énergétique à l'échelle départementale, telle qu'exposée ci-dessus,**
- **de donner mandat au Conseil départemental de l'Allier pour porter la candidature à l'appel à projets auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de l'EPCI,**
- **d'approuver les modalités de financement indiquées,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_030 - PETITE ENFANCE
MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote,

DÉCIDE

- d'approuver les règlements de fonctionnement modifiés joints en annexe,
- de déléguer au Bureau exécutif de la Communauté de Communes l'approbation des prochaines modifications des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent,

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_031 - ACCUEIL DE LOISIRS / LUDOTHEQUE
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT DE CHAROLLES**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- **d'approuver la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs communautaire situé à Charolles permettant d'ouvrir la structure à 7h45 au lieu de 8h00 et durant la totalité des vacances d'été,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser les démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_032 - CENTRES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX
DELEGATION DE L'APPROBATION ET DES MODIFICATIONS ULTERIEURES DES
REGLEMENTS INTERIEURS DES PISCINES DU GRAND CHAROLAIS**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de déléguer au Bureau exécutif l'approbation ainsi que toute modification ultérieure des règlements intérieurs des piscines relevant de la compétence de la Communauté de communes Le Grand Charolais.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_033 - CENTRES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX
DELIVRANCE D'UNE ENTREE GRATUITE DANS LES PISCINES DU GRAND
CHAROLAIS AU COURS DE L'ETE 2022 POUR LES ENFANTS DES ECOLES
ELEMENTAIRES DU GRAND CHAROLAIS**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'offrir une entrée gratuite valable au cours des mois de juillet et août 2022 dans l'une des piscines relevant de la Communauté de communes à chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire du Grand Charolais,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions pour l'impression et la diffusion des bons valant entrée gratuite,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_034 - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
ADHESION AU DISPOSITIF PASS CULTURE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A la majorité par 68 pour,
1 abstention(s),
1 ne prend pas part au vote,**

DÉCIDE

- d'approuver l'adhésion au dispositif pass CULTURE,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent,**
- de déléguer au Directeur de l'école de musique intercommunale la gestion et le suivi des offres par l'intermédiaire de la plateforme numérique.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_035 - POPULATION
GESTION EN RÉGIE DES ACTIVITES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE DIGOIN**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote,

DÉCIDE

**- d'approuver la reprise en régie de l'école de musique de Digoin à compter du
1er septembre 2022,**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches
administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble
des documents y afférent.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_036 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION AVEC L'ETAT**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- **d'approuver la convention avec l'Etat pour la gestion d'aires des gens du voyage pour l'année 2022 suivant le projet joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant à signer le projet de convention et à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_037 - RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} mai 2022 :

Emplois permanents créés / fonctions exercées	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Cadres d'emplois	Grades
EMPLOI SUPPRIME				
Services communs	C	TC	Adjoint technique	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe (3 postes)
Services communs	C	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe
Services communs	B	TC	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Commande Publique	C	TC	Adjoint administratif	Adjoint Administratif Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe
Ressources Humaines	C	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe
EMPLOI MODIFIE				
Portage de repas	C	21/35 ^{ème}	Agent social	Agent social Agent social Principal de 2 ^{ème} classe Agent social Principal de 1 ^{ère} classe
Service technique	B	TC	Technicien	Technicien Technicien Principal de 2 ^{ème} classe Technicien Principal de 1 ^{ère} classe
Structure Petite Enfance	C	TC	Adjoint animation	Adjoint animation Adjoint animation Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint animation Principal de 1 ^{ère} classe
Direction	A	TC	Attaché	Attaché Attaché Principal Attaché Hors Classe

EMPLOI CRÉÉ				
Commande Publique	B	TC	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Ressources Humaines	B	TC	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Travaux neufs	B et A	TC	Technicien Ingénieur	Technicien Technicien Principal de 2 ^{ème} classe Technicien Principal de 1 ^{ère} classe Ingénieur Ingénieur Hors classe
Ecole de Musique de Digoïn	B	1.5/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		2.25/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		2.75/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		3/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		3.75/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		4.75/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		7.25/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe
		12/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe

- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_038 - RESSOURCES HUMAINES
RECRUTEMENT PONCTUEL D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de créer des emplois pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs),

Catégorie hiérarchique	Grade	Nombre d'emplois créés
C1	Adjoint technique	8
	Adjoint d'animation	10
	Adjoint administratif	5
	Adjoint du patrimoine	1
B	Auxiliaire de Puériculture classe normale	2
B	Educateur APS	2

La durée hebdomadaire des emplois ainsi créés seront modulés en fonction de la nécessité de services,

- d'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois pour une durée maximale d'un an,

- de décider que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades concernés,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_039 - RESSOURCES HUMAINES
MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL A LA MOBILITE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de fixer le montant de l'accompagnement exceptionnel à la mobilité versé en une seule fois comme suit :

- 80 € pour les agents domiciliés à moins de 10 km de leur résidence administrative ;**
- 140 € pour les agents domiciliés entre 10 et 30 km de leur résidence administrative ;**
- 200 € pour les agents domiciliés à plus de 30 km de leur résidence administrative ;**

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_040 - RESSOURCES HUMAINES
CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS PAR LA COMMUNE DE
SAINT YAN**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent administratif à la Communauté de communes le Grand Charolais par la commune de Saint-Yan, du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022,
- de prendre acte que les crédits nécessaires au financement de cette décision sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de communes Le Grand Charolais,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.

**DÉLIBÉRATION N° DEL2022_041 - RESSOURCES HUMAINES
FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL – DECISION DU MAINTIEN DE LA PARITÉ NUMERIQUE**

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:
A l'unanimité,**

DÉCIDE

- de fixer à 5 le nombre de membres titulaires représentants du personnel auquel s'ajoutent 5 membres suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléant,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

La séance est levée à .

Gérald GORDAT Président du Grand Charolais	Le secrétaire de séance Nathalie COQUELIN
--	--